

COMMUNE DE TALLOIRES - MONTMIN



COMPTE RENDU SOMMAIRE RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL lundi 8 Novembre 2021 – 20h00

L'an deux mille vingt et un
Le lundi 8 Novembre à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de Talloires-Montmin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Savoyarde sous la présidence de M. Didier SARDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :

Le 3 Novembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 23 – Présents : 19 – Pouvoirs : 4 – Excusés : 0 – Votants : 23

Présents :

Didier SARDA, Bettina GARBEROGLIO, Olivier MOUZIN, Sylviane WANDEROILD, Bruno ASSELIN, François-Joseph BOUGAUD, Emmanuel HUBERT, Benoit RICHARD, François DELORT-LAVAL, Sylvie BESNIER, Christophe DUNOYER, Stéphanie CORCY, Ségolène CAMUSET, Magali SULPICE, Alban GOBERT, Bernard HOFFMANN, Jean-Paul COQUARD, Raphaël LYARET, Stéphane DUCLOS

Procurations :

Alexandra FRARESSE a donné pouvoir à Alban GOBERT

Bernard FOUQUERE a donné pouvoir à Stéphanie CORCY

Brigitte NEMOZ a donné pouvoir à Didier SARDA

Daniele ROCHET a donné pouvoir à Raphael LYARET

Secrétaire de séance : François-Joseph BOUGAUD

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour,

A l'unanimité moins 2 abstentions (R. Lyaret, D. Rochet)

-Approuve le procès-verbal de la séance du 4 Octobre 2021

-Autorise Mr le Maire à déposer un permis de construire pour la rénovation de la Savoyarde

A l'unanimité moins 3 abstentions (S. Duclos, R. Lyaret, D. Rochet)

-Approuve l'avant-projet de la Savoyarde

A l'unanimité

-A été informé des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations conformément à la délibération n° 34 du 25 mai 2020

-Approuve la création d'une régie d'avances et de recettes pour l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement)

-Approuve la fermeture et l'ouverture de poste dans le cadre des avancements de grade

-Approuve l'assiette des coupes de bois 2022

-Autorise Mr le Maire à déposer une Déclaration de travaux pour la rénovation de la statue de Berthollet

-Autorise Mr le Maire à déposer des demandes de subvention dans le cadre de la DETR 2022

-Approuve la Décision modificative n°1 du budget général

Le 9 Novembre 2021

Le Maire

Didier SARDA

